

Ministère de la culture

***Concours interne de technicien d'art de classe normale,
Métiers de la présentation des collections,
Spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents »***

**Épreuve pratique d'admission
Mercredi 29 janvier 2020**

La phase d'admission comporte une épreuve pratique :
- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier.

Pour la spécialité installateur-monteur d'objets d'art et de documents, l'épreuve pratique consiste en la préparation et la réalisation d'un montage d'œuvre et/ou de documents en vitrine ou sur cimaise.
(Durée : 8h ; coefficient : 5)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie au surveillant.
- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document ou dictionnaire et de tout matériel électronique (portable, montre connectée...) est interdit, hormis la calculatrice.

Matériel mis à votre disposition :

- engins, outillages, consommables et supports techniques nécessaires aux différentes opérations,
- calculatrice.

Ministère de la culture

Concours interne de technicien d'art de classe normale, Métiers de la présentation des collections, Spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents »

SUJET:

En tant que technicien d'art, installateur-monteur d'objets d'art et de documents, vous êtes chargé des opérations liées au montage de l'exposition dossier dans la salle d'actualités de votre structure :

« Legs de Monsieur Herre, géographe collectionneur »

En respectant les règles de conservation des œuvres et les normes d'hygiène et de sécurité, et à l'aide des moyens mis à votre disposition, conformément aux consignes et explications du jury, vous réaliserez :

1) La réception de caisses et des objets à exposer, ainsi que leur acheminement, dans l'espace d'exposition (30 minutes maximum) ;

2) La préparation de l'enlèvement d'un prêt extérieur dans le cadre de l'exposition :

Une œuvre encadrée, à décrocher de son lieu d'exposition permanent, sera remplacée temporairement par une œuvre encadrée de substitution. Vous proposerez et réaliserez le système d'accrochage de cette dernière chez le prêteur.

Vous préparerez l'ensemble du matériel nécessaire à l'opération, et récapitulerez par écrit les données techniques à l'attention de vos collègues qui assureront l'enlèvement et l'accrochage chez le prêteur ;

3) L'installation d'œuvres, conformément aux indications scénographiques et aux choix du commissariat :

- Présentation en vitrine,
- Accrochage mural ;

4) Le retour en réserve des œuvres non exposées :

- Stockage des œuvres (30 minutes maximum),
- Pour le retour d'un lustre en réserve externalisée, réalisation d'une caisse à claire-voie à partir de la production de la fiche de débit que vous fournirez par écrit.

Vous êtes responsable de la mise en sécurité technique et environnementale des hommes et des œuvres quel que soit le contexte ou les situations, en collaboration avec les responsables des collections qui encadrent chacune des opérations.

Vous serez évalué sur la pertinence de vos choix, dans le respect des normes d'hygiène et sécurité et les règles de conservation.

Une attention particulière sera apportée à la précision et à l'esthétique de la présentation des œuvres.